

Régulier : oui / non ?  
 Régime spécial : oui / non ?  
 Erasmus : oui / non ?  
 Enseignement à distance : oui / non ?

Semestre	UE	Liste	EC	UE 11	Libellé	Crédits ECTS	VET porteurse	Le cas échéant, UE AOF et EC AOF si porteurse de crédits	Évaluation continue intégrale		SESSION 1				SESSION 2			Coefficient	Remarques éventuelles
									Nature (écrit / oral / pratique / assidue)	Mode de calcul de la moyenne (voir l'onglet précision) Préciser mode (1), (2), (3) ou (4)	Nature (écrit / oral / pratique / assidue)	Nombre d'épreuves envisagés (2 minimum)	Part CC	Nature (écrit / oral / pratique)	Durée	Part CT	Nature (écrit / oral / pratique)		
DNUMS1	DNUM11	O	MAD111TD	TD	Droit civil suretés	16			écrit/oral	2	25%	écrit	2h ou 3h	75%	écrit	2h ou 3h	75%	4	contrôle continu : écrit d'1h sur 15 points et note de participation orale sur 5 points
DNUMS1	DNUM11	O	MAD113TD	TD	Droit commercial				écrit/oral	2	25%	écrit	2h ou 3h	75%	écrit	2h ou 3h	75%	4	CT : écrit de 2h ou 3h au choix de l'enseignant contrôle continu : écrit d'1h sur 15 points et note de participation orale sur 5 points
DNUMS1	DNUM11	O	MAD115TD	TD	Droit international privé				écrit/oral	2	25%	écrit	2h ou 3h	75%	écrit	2h ou 3h	75%	4	CT : écrit de 2h ou 3h au choix de l'enseignant contrôle continu : écrit d'1h sur 15 points et note de participation orale sur 5 points
DNUMS1	DNUM11	O	MAD121CM	CM	Droit civil suretés				écrit/oral	2	25%	écrit	2h ou 3h	75%	écrit	2h ou 3h	75%	4	CT : écrit de 2h ou 3h au choix de l'enseignant contrôle continu : écrit d'1h sur 15 points et note de participation orale sur 5 points
DNUMS1	DNUM11	O	MAD123CM	CM	Droit commercial				écrit/oral	2	25%	écrit	2h ou 3h	75%	écrit	2h ou 3h	75%	4	CT : écrit de 2h ou 3h au choix de l'enseignant contrôle continu : écrit d'1h sur 15 points et note de participation orale sur 5 points
DNUMS1	DNUM11	O	MAD125CM	CM	Droit international privé				écrit/oral	2	25%	écrit	2h ou 3h	75%	écrit	2h ou 3h	75%	4	CT : écrit de 2h ou 3h au choix de l'enseignant contrôle continu : écrit d'1h sur 15 points et note de participation orale sur 5 points
DNUMS1	DNUM12	O	MAD120CM	CM	DJP (transitoire)							écrit ou oral	1h/10minutes	100%	écrit ou oral	1h/10minutes	100%	1,5	Si l'effectif des étudiants inscrits ne dépasse pas 60 étudiants, épreuve orale (environ 10 minutes)
DNUMS1	DNUM12	O	MAD121CM	CM	Droit civil suretés							écrit ou oral	1h/10minutes	100%	écrit ou oral	1h/10minutes	100%	1,5	Si l'effectif des étudiants inscrits ne dépasse pas 60 étudiants, épreuve orale (environ 10 minutes)
DNUMS1	DNUM12	O	MAD125CM	CM	Droit international privé							écrit ou oral	1h/10minutes	100%	écrit ou oral	1h/10minutes	100%	1,5	Si l'effectif des étudiants inscrits ne dépasse pas 60 étudiants, épreuve orale (environ 10 minutes)
DNUMS1	DNUM12	O	MAD128CM	CM	DIEDH							écrit ou oral	1h/10minutes	100%	écrit ou oral	1h/10minutes	100%	1,5	Si l'effectif des étudiants inscrits ne dépasse pas 60 étudiants, épreuve orale (environ 10 minutes)
DNUMS1	DNUM12	X	MAD132		Droit fiscal des affaires	3	DENTM1_201					écrit ou oral	1h/10minutes	100%	écrit ou oral	1h/10minutes	100%	1,5	Si l'effectif des étudiants inscrits ne dépasse pas 60 étudiants, épreuve orale (environ 10 minutes)
DNUMS1	DNUM12	O	MAD134		Concurrence distribution	3	DENTM1_201					écrit ou oral	1h/10minutes	100%	écrit ou oral	1h/10minutes	100%	1,5	Si l'effectif des étudiants inscrits ne dépasse pas 60 étudiants, épreuve orale (environ 10 minutes)
DNUMS1	DNUM12	X	MAD136		Droit public comparé de la régulation	3	DINTM1_201					écrit ou oral	1h/10minutes	100%	écrit ou oral	1h/10minutes	100%	1,5	Si l'effectif des étudiants inscrits ne dépasse pas 60 étudiants, épreuve orale (environ 10 minutes)
DNUMS1	DNUM12	O	MAD139		Droit européen des affaires	3	DEN2M1_202					écrit ou oral	1h/10minutes	100%	écrit ou oral	1h/10minutes	100%	1,5	Si l'effectif des étudiants inscrits ne dépasse pas 60 étudiants, épreuve orale (environ 10 minutes)
DNUMS1	DNUM12	O	MAD140		Anglais S1	2	DENTM1_201		oral		100%			100%	oral	10 minutes	100%	1	contrôle continu : note sanctionnant la pertinence et l'intensité de la participation orale de l'étudiant Session 2 : L'oral de l'examen terminal dure environ 10 minutes après une préparation d'environ 10 minutes
DNUMS2	DNUM21	O	MAD210TD	TD	Contrats spéciaux (transitoire)				écrit/oral	2	25%	écrit	2h ou 3h	75%	écrit	2h ou 3h	75%	4	contrôle continu : écrit d'1h sur 15 points et note de participation orale sur 5 points
DNUMS2	DNUM21	O	MAD213TD	TD	Droit international privé				écrit/oral	2	25%	écrit	2h ou 3h	75%	écrit	2h ou 3h	75%	4	CT : écrit de 2h ou 3h au choix de l'enseignant contrôle continu : écrit d'1h sur 15 points et note de participation orale sur 5 points
DNUMS2	DNUM21	O	MAD214TD	TD	Propriété intellect				écrit/oral	2	25%	écrit	2h ou 3h	75%	écrit	2h ou 3h	75%	4	CT : écrit de 2h ou 3h au choix de l'enseignant contrôle continu : écrit d'1h sur 15 points et note de participation orale sur 5 points
DNUMS2	DNUM21	O	MAD216TD	TD	Droit des assurances				écrit/oral	2	25%	écrit	2h ou 3h	75%	écrit	2h ou 3h	75%	4	CT : écrit de 2h ou 3h au choix de l'enseignant contrôle continu : écrit d'1h sur 15 points et note de participation orale sur 5 points
DNUMS2	DNUM21	O	MAD220CM	CM	Contrats spéciaux (transitoire)				écrit/oral	2	25%	écrit	2h ou 3h	75%	écrit	2h ou 3h	75%	4	CT : écrit de 2h ou 3h au choix de l'enseignant contrôle continu : écrit d'1h sur 15 points et note de participation orale sur 5 points
DNUMS2	DNUM21	O	MAD223CM	CM	Droit international privé				écrit/oral	2	25%	écrit	2h ou 3h	75%	écrit	2h ou 3h	75%	4	CT : écrit de 2h ou 3h au choix de l'enseignant contrôle continu : écrit d'1h sur 15 points et note de participation orale sur 5 points
DNUMS2	DNUM21	O	MAD224CM	CM	Propriété intellectuelle				écrit/oral	2	25%	écrit	2h ou 3h	75%	écrit	2h ou 3h	75%	4	CT : écrit de 2h ou 3h au choix de l'enseignant contrôle continu : écrit d'1h sur 15 points et note de participation orale sur 5 points
DNUMS2	DNUM21	O	MAD226CM	CM	Droit des assurances				écrit/oral	2	25%	écrit	2h ou 3h	75%	écrit	2h ou 3h	75%	4	CT : écrit de 2h ou 3h au choix de l'enseignant contrôle continu : écrit d'1h sur 15 points et note de participation orale sur 5 points
DNUMS2	DNUM22	O	MAD220CM	CM	Contrats spéciaux (transitoire)							écrit ou oral	1h/10minutes	100%	écrit ou oral	1h/10minutes	100%	1,5	Si l'effectif des étudiants inscrits ne dépasse pas 60 étudiants, épreuve orale (environ 10 minutes)
DNUMS2	DNUM22	O	MAD222CM	CM	Droit commercial							écrit ou oral	1h/10minutes	100%	écrit ou oral	1h/10minutes	100%	1,5	Si l'effectif des étudiants inscrits ne dépasse pas 60 étudiants, épreuve orale (environ 10 minutes)
DNUMS2	DNUM22	O	MAD223CM	CM	Droit international privé							écrit ou oral	1h/10minutes	100%	écrit ou oral	1h/10minutes	100%	1,5	Si l'effectif des étudiants inscrits ne dépasse pas 60 étudiants, épreuve orale (environ 10 minutes)
DNUMS2	DNUM22	O	MAD225CM	CM	Procédure pénale							écrit ou oral	1h/10minutes	100%	écrit ou oral	1h/10minutes	100%	1,5	Si l'effectif des étudiants inscrits ne dépasse pas 60 étudiants, épreuve orale (environ 10 minutes)
DNUMS2	DNUM22	O	MAD226CM	CM	Droit des assurances							écrit ou oral	1h/10minutes	100%	écrit ou oral	1h/10minutes	100%	1,5	Si l'effectif des étudiants inscrits ne dépasse pas 60 étudiants, épreuve orale (environ 10 minutes)
DNUMS2	DNUM22	O	MAD231		Droit du commerce international	3	DENTM1_201					écrit ou oral	1h/10minutes	100%	écrit ou oral	1h/10minutes	100%	1,5	Si l'effectif des étudiants inscrits ne dépasse pas 60 étudiants, épreuve orale (environ 10 minutes)
DNUMS2	DNUM22	O	MAD240		Anglais S2	2	DENTM1_201		oral		50%	oral	10 minutes	50%	oral	10 minutes	50%	1	Contrôle continu : note sanctionnant la pertinence et l'intensité de la participation orale de l'étudiant. La note de CC est conservée en session 2, même si elle est inférieure à la moyenne L'oral de l'examen terminal dure environ 10 minutes après une préparation d'environ 10 minutes

**A PRECISER**

- règles de compensation (Cf. Guide des MCCC)
- règles concernant le statut AJAC (cf. guides MCCC)
- règles de prise en compte des absences aux épreuves
- éventuelles règles de report de notes de la session 1 à la session 2 (cf. guide des MCCC)
- En cas d'ECI: explication des modalités d'application de la seconde chance
- autres remarques

Les modalités de contrôle des connaissances contenues dans ce tableau sont complétées par le règlement des études du Master 1 Droit notamment pour les points à préciser listés ci-dessus.

Certaines modalités laissent un choix à l'enseignant en charge du cours (choix écrit/oral ou choix quant à la durée de l'épreuve). Conformément au règlement commun des études, les modalités retenues seront communiquées aux étudiants en début d'année dans les délais prescrits.

<b>EN LICENCE</b>
Pas de note éliminatoire
Une moyenne aux semestres attendue
pas de choix de notes finales entre les 2 sessions, c'est toujours la note de session 2 qui est retenue
Pas de renonciation lorsqu'une note est acquise

**4 CAS POSSIBLES :**

**Hors ECI**

	session 1	session 2
A/	CC tout au long de l'année	CT
B/	CC + CT	CT
C/	CT à l'issue du semestre	CT

**D/ ECI\* Evaluation continue intégrale**

Nombre suffisant d'évaluation tout au long du semestre pour permettre de bénéficier d'une seconde chance en cas de défaillance à l'une des épreuves  
- Si ECI pour 1 UE = au moins 3 épreuves /semestre  
Aucune épreuve >50 % de la note finale de l'UE

**\* 4 modes des calcul possibles dans l'ECI (session unique) :**

- Exemple sur 3 notes : N1-N2 et N3 représente la seconde chance
- (1)  $(N1+N2)/2$  } Prise en compte de la meilleure des 2 notes
- $(N1+N2+N3)/3$  }
- (2)  $(N1+N2+N3)/3$  } Prise en compte de la meilleure des 2 notes
- N3 }
- (3) N1;N2;N3 Meilleures des 2 notes / 3
- (4) Autre formule à préciser Soumis à validation de la CFVU

Règle d'absence retenue (ABI - ABJ)



**A PRECISER**

- règles de compensation (Cf. Guide des MCCC)
- règles concernant le statut AJAC (cf. guides MCCC)
- règles de prise en compte des absences aux épreuves
- éventuelles règles de report de notes de la session 1 à la session 2 (cf. guide des MCCC)
- En cas d'ECI: explication des modalités d'application de la seconde chance
- autres remarques

Les modalités de contrôle des connaissances contenues dans ce tableau sont complétées par le règlement des études du Master 2 notamment pour les points à préciser listés ci-dessus. Il n'est pas prévu de session de rattrapage. Cependant si l'étudiant a obtenu plus de 8/20 de moyenne générale, le responsable du diplôme organise au mois de septembre suivant, un oral de rattrapage portant sur l'ensemble des enseignements, d'une durée maximale de 30 minutes, devant un jury composé de trois personnes désignées par le responsable de la formation, après une préparation d'une heure. unique portant sur l'ensemble du programme de la formation. L'UE 44 ne peut faire l'objet d'une seconde session.

<b>EN LICENCE</b>
Pas de note éliminatoire
Une moyenne aux semestres attendue
pas de choix de notes finales entre les 2 sessions, c'est toujours la note de session 2 qui est retenue
Pas de renonciation lorsqu'une note est acquise

**4 CAS POSSIBLES:**

	<b>Hors ECI</b>	
	<b>session 1</b>	<b>session 2</b>
A/	CC tout au long de l'année	CT
B/	CC + CT	CT
C/	CT à l'issue du semestre	CT

- D/ **ECI\*** **Evaluation continue intégrale**  
 Nombre suffisant d'évaluation tout au long du semestre pour permettre de bénéficier d'une seconde chance en cas de défaillance à l'une des épreuves  
 - Si ECI pour 1 UE = au moins 3 épreuves /semestre  
 Aucune épreuve >50 % de la note finale de l'UE

\* 4 modes des calcul possibles dans l'ECI (session unique) :

- |            |                          |   |
|------------|--------------------------|---|
| -          | Exemple sur 3 notes :    | N1-N2 et N3 représente la seconde chance      |
| <b>(1)</b> | $(N1+N2)/2$              | } Prise en compte de la meilleure des 2 notes |
|            | $(N1+N2+N3)/3$           |   |
| <b>(2)</b> | $(N1+N2+N3)/3$           | } Prise en compte de la meilleure des 2 notes |
|            | N3                       |   |
| <b>(3)</b> | N1;N2;N3                 | Meilleures des 2 notes / 3                    |
| <b>(4)</b> | Autre formule à préciser | Soumis à validation de la CFVU                |

Règle d'absence retenue (ABI - ABJ)